

Décrets administratifs

Gouvernement du Québec

Décret 335-2015, 15 avril 2015

CONCERNANT la modification du décret numéro 570-2011 du 8 juin 2011 relatif à la délivrance d'un certificat d'autorisation à Le Havre de Berthier-sur-Mer inc. pour le programme de dragage d'entretien du havre de Berthier-sur-Mer sur le territoire de la municipalité de Berthier-sur-Mer

ATTENDU QUE, en application de la section IV.1 du chapitre I de la Loi sur la qualité de l'environnement (chapitre Q-2) et du Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement (chapitre Q-2, r. 23), le gouvernement a délivré, par le décret numéro 570-2011 du 8 juin 2011, un certificat d'autorisation à Le Havre de Berthier-sur-Mer inc. pour réaliser le programme de dragage d'entretien du havre de Berthier-sur-Mer sur le territoire de la municipalité de Berthier-sur-Mer;

ATTENDU QUE, en vertu du premier alinéa de l'article 122.2 de la Loi sur la qualité de l'environnement, l'autorité qui a délivré un certificat d'autorisation peut également le modifier, le suspendre ou le révoquer, à la demande de son titulaire;

ATTENDU QUE Le Havre de Berthier-sur-Mer inc. a transmis, le 5 juin 2014, une demande de modification du décret numéro 570-2011 du 8 juin 2011 afin de sélectionner un site de dépôt des matériaux de dragage et de prolonger, pour une durée de dix ans, la date d'échéance prévue à la condition 5;

ATTENDU QUE Le Havre de Berthier-sur-Mer inc. a transmis, le 21 mai 2014, la déclaration exigée en vertu de l'article 115.8 de la Loi sur la qualité de l'environnement;

ATTENDU QUE, après analyse, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques conclut que les modifications demandées sont jugées acceptables sur le plan environnemental;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques :

QUE le dispositif du décret numéro 570-2011 du 8 juin 2011 soit modifié comme suit :

La condition 1 est modifiée en y ajoutant, à la fin de la liste, les documents suivants :

—Lettre de Monsieur René Aubé, de Le Havre de Berthier-sur-Mer inc., à Madame Annie Bélanger, du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, datée du 5 juin 2014, concernant la demande de modification de décret relatif au programme de dragage d'entretien du havre de Berthier-sur-Mer, 2 pages;

—Caractérisation de la fonction de l'habitat du poisson au site de dépôt du Havre de Berthier-sur-Mer en 2011 à 2013, par Marc Pelletier, 18 avril 2014, 21 pages;

—Lettre de Monsieur René Aubé, de Le Havre de Berthier-sur-Mer inc., à Monsieur Jean-Yves Savaria, de Pêches et Océans Canada, datée du 18 décembre 2014, concernant le projet de compensation et la période de restriction pour le dragage de la marina de Berthier-sur-Mer, 1 page.

La condition 3 est remplacée par la suivante :

CONDITION 3 PÉRIODE ANNUELLE DE DRAGAGE

Chaque dragage du présent programme doit être réalisé avant le 15 avril ou après le 1^{er} juin.

La condition 5 est remplacée par la suivante :

CONDITION 5 ÉCHÉANCIER

Les travaux de dragage et de dépôt en eau libre des sédiments liés au présent programme doivent être terminés le 30 juin 2024.

Le greffier du Conseil exécutif,
JUAN ROBERTO IGLESIAS

63171